

Règlement du jeu • Ticket d'or MVP Réédition

1. Organisateur

La société Believe, société par actions simplifiée au capital de 401 800,06 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 481 625 853, dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France (« **l'Organisateur** ») organise un jeu du 16 décembre 2020 au 31 mars 2021 à minuit dans le cadre de la sortie de MVP Réédition de Mister V (le « **Jeu** »).

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 15 ans (avec autorisation du représentant légal pour les mineurs) à la date de participation au Jeu, quel que soit le lieu de résidence, ayant précommandé ou acheté l'album MVP Réédition dans les conditions de l'article 3, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu (le « **Participant** »).

Une seule participation est autorisée par personne (même nom et/ou adresse et/ou numéro de téléphone et/ou adresse e-mail).

3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra acheter l'album MVP Réédition entre le 16 décembre 2020 et le 31 mars 2021 minuit sur le site officiel de l'artiste (www.mister-mvp.com) ou chez l'un des distributeurs participant à l'opération.

4. Sélection des gagnants

Le Gagnant sera désigné par la découverte d'une contremarque unique appelée « Ticket D'or » et insérée aléatoirement dans l'un des packaging de l'album physique MVP Réédition.

Le gagnant devra alors se manifester à l'Organisateur via l'adresse email fiatpanda@misterv-mvp.com avant le 31 mars 2021 en joignant une photographie de son Ticket d'or.

L'organisateur prendra ensuite contact avec le gagnant afin d'effectuer les vérifications nécessaires et organiser la remise du lot.

5. Dotations

Le Gagnant remportera le lot suivant : Une fiat panda customisée d'une valeur de 26 000 € HT.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet de sa contre-valeur en espèces.

La remise du véhicule au Gagnant sera organisée selon des conditions fixées ultérieurement par l'organisateur.

Le véhicule sera remis au Gagnant ou à un accompagnateur sur présentation d'un permis de conduire et d'une attestation d'assurance.

Si le lot ne peut être remis au Gagnant pour une raison étrangère à l'Organisateur (données de contact erronées fournies par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) celui-ci pourra être réclamé dans un délai de 1 mois après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé.

6. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

L'Organisateur ne saurait répondre d'aucun défaut du Lot, pour lesquels il appartiendra au Gagnant d'agir à l'encontre du fabricant.

Il appartient au Gagnant de réaliser toutes les formalités nécessaires à l'utilisation du Lot (carte grise, assurance etc.).

7. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription/participation au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'utilisateur à l'adresse dpo@believedigital.com.

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : <https://www.believmusic.com/fr/privacy-policy-fr/>

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

8. Dispositions générales

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter [contact@misterv-mvp.com,]

Le présent règlement est soumis à la loi française.